

Compte-rendu du Club Métiers Déconstruction
Indicateurs de performance de suivi des chantiers de déconstruction et la fiscalité incitative
lundi 9 octobre 2017

[Liste des participants](#) **Sous la Présidence de : Claude LAVEU (EDF) & Cyrille BLARD (SNCF)**

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION/RAPPEL DES OBJECTIFS DU GT/CM

Ce Club est né du besoin de plusieurs acteurs, notamment SNCF et EDF, de démontrer l'intérêt économique et environnemental de la déconstruction par rapport à la démolition. Chaque année se tiendra une réunion « donneurs d'ordres » afin de recadrer les orientations du Club Métiers, qui réunissent l'ensemble des acteurs de la filière. Elles seront suivies de 3 Clubs Métiers réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la déconstruction.

Les Clubs Métiers ont pour vocation de permettre à ses membres :

- d'être informés des évolutions réglementaires et des avancées technologiques dans le domaine du recyclage et/ou de la valorisation,
- de présenter et d'échanger sur les problématiques de recyclage/valorisation,
- de présenter les solutions économiquement viables mises en place au sein d'entreprises,
- de se regrouper pour développer de nouveaux projets, adaptés aux besoins identifiés.

La participation au Club Métiers est assujettie à la signature d'une charte qui garantit la confidentialité et la participation active des membres afin de maintenir la dynamique constructive des échanges.

✓ Les axes traités sont :

- Diagnostics de chantiers et diagnostics réglementaires (réunion du 9 juin 2015)
- Traçabilité (réunion du 29 septembre 2015)
- Méthodes de contractualisation (allotissement, notation...), sources d'optimisation et de transparence (réunion donneurs d'ordre du 12 janvier 2016)
- Bonnes pratiques de terrain sur la déconstruction (réunion du 29 mars 2016)
- Ecoconception en vue de la déconstruction (18 octobre 2016)
- Plateformes de mise en relation de l'offre et de la demande de matériaux issus de la déconstruction (24 janvier et 25 avril 2017)
- Indicateurs de performance de suivi des chantiers de déconstruction et fiscalité incitative (9 octobre 2017).

2. ACTUALITÉS

Voir [support de présentation](#).

Autres éléments :

- le SRBTP va être absorbée par le SNED

- Le Gouvernement est en cours d'élaboration d'une feuille de route économie circulaire ; ORÉE y contribuera.
- La section thématique économie circulaire du CNI est en train de finaliser un avis sur l'utilisation des matières secondaires et lance un GT sur l'éco-conception.

3. SYNTHESE DES INTERVENTIONS

③ EDF : Pénélope SAUL, Responsable QSE Siège - Déconstruction/Désamiantage, Ingénieur en charge de la prévention et la gestion des déchets du CIT

- Le Centre d'Ingénierie Thermique (CIT) d'EDF possède un groupe de compétence dédié Déconstruction/Désamiantage. L'équipe réalise différentes activités (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée, services internes Groupe, service à tiers) et rassemble plusieurs domaines de compétence (diagnostics et expertises, suivi de chantier, audits...) ;
- Jusqu'à présent, 11 centrales thermiques et 9 cheminées ont déjà été déconstruites. EDF profite ainsi de nombreux retours d'expérience lui assurant une montée en compétence ;
- Les déchets produits par les chantiers de déconstruction-désamiantage représentent un sujet important chez EDF (70-80 % des déchets évacués, des opportunités de valorisation à saisir, plusieurs enjeux de type réglementaire, environnemental, économique...) ;
- Afin de diminuer les coûts de traitement, la problématique déchets est anticipée dès la première phase du chantier afin d'en optimiser la production et la gestion (guide méthodologique dédié) ;
- 2 types d'indicateurs :
 - Indicateurs de suivi de la mise en place de la démarche SOGED ;
 - Indicateurs de gestion des déchets de chantier mensuels (répartition des évacuations de déchets par type de chantier, répartition des évacuations de déchets par type de déchets, taux de valorisation global, des déchets présents sur la liste verte (indicateur de suivi de l'application de la valorisation effective des matériaux dont les filières de valorisation existent en France) et des déchets non dangereux) ;
- Un indicateur a été développé afin de calculer le taux de prévention des déchets de béton (exigence contractuelle). De cette manière, il permet de valoriser la prévention des déchets non produits et de quantifier les coûts évités (en 2015, EDF avait un taux de prévention de 73,3 %, soit 13 millions d'euros de déchets évités) ;
- Points positifs de ses indicateurs : suivi efficace des indicateurs de façon mensuelle, taux de prévention permet de valoriser des initiatives et de quantifier les coûts évités, sensibilisation de la ligne managériale par un tableau de bord diffusé mensuellement ;
- Pistes d'amélioration : difficultés à capter les initiatives locales de prévention, évolution des indicateurs soumise au type de chantiers en cours, proposition audit : intégrer un indicateur de réalisation pour chaque phase du SOGED.

Discussions :

- L'instauration de la liste verte a permis de faire monter le taux de valorisation des déchets de 70 % à presque 100 %. En effet, cette liste a pu renforcer les initiatives de valorisation déjà menées par certaines entreprises mais des réflexions sont en cours sur l'évolution de cette liste.

3 Urban Resilience Platform : Aiden SHORT, Président Fondateur

- URP est spécialisé dans la gestion des déchets exceptionnels (déchets post-catastrophe). La gestion de ce type de déchet doit être exécutée très rapidement. Des erreurs sont alors souvent commises. L'objectif de cet outil est donc d'anticiper la déconstruction (réduction des coûts et des impacts évitables);
- Les scénarios modélisés et les indicateurs sont élaborés en fonction de différents critères de succès : plus vite, plus propre, plus inclusif, moins cher ;
- Plusieurs modélisations de la gestion opérationnelle du chantier sont alors réalisées en fonction des différents critères afin de trouver la gestion opérationnelle optimale ;
- Le « debris management tool » développé par l'entreprise permet de quantifier le gisement des déchets post-catastrophe, modéliser sa gestion type et scénariser sa gestion optimale ;
- En fonction des sites modélisés (sites de stockage, de traitement...), différents indicateurs vont pouvoir être générés (en plus de la durée du projet et de son coût), notamment sur les aspects environnementaux et sociaux :
 - Impacts forts liés au transport (GES générés, tonnages déplacés, carburant utilisé...);
 - Indicateurs liés à la matière elle-même (quantité de déchets à déblayer, taux de remplacement de matière vierge, de valorisation, de production de matière dangereuse...);
 - Indicateurs liés au choix des procédés de déconstruction (création de poussière, de bruit, qualité et quantité d'eau usée...)
 - Nombre d'emplois créés par la gestion des déchets.
- Cet outil pourrait être intéressant dans la planification des chantiers de déconstruction, notamment ceux du Grand Paris.

Discussion :

- Ces indicateurs pourraient compléter le diagnostic déchets des entreprises avec les aspects logistiques notamment ;
- L'outil peut communiquer avec le BIM et peut cartographier et modéliser la logistique liée aux différents exutoires;
- La précision des indicateurs employés est comprise dans une marge d'incertitude de 20%.

3 Bouygues Construction : Thierry JUIF, Responsable du Pôle Ecoconception & Environnement

- Les activités de Bouygues Construction vont du développement immobilier à la déconstruction des anciens bâtiments ;
- Le groupe est très investi sur plusieurs sujets :
 - dans la recherche d'innovation : il soutient de nombreux projets (dont BIM, outil de gestion de la ressource) et organise des évènements portant sur le monde de l'innovation ;
 - au sein de ses territoires d'action. Il veille à avoir un impact positif sur son environnement en menant différentes initiatives telles que la mise en place du Label

Ecosite valorisant les chantiers ayant une approche propre et durable. Le chantier de l'hippodrome de Paris Longchamp s'est inscrit dans une logique d'économie circulaire.

- l'éthique dans la déconstruction, la santé /sécurité des salariés (objectif « zéro accident » sur les chantiers), créer des villes plus durables ;
- Plusieurs indicateurs extra-financiers de la construction sont utilisés :
 - Impact carbone (émission de GES) ;
 - Système de Management Environnemental (ISO 14001 + label interne) ;
 - Économie circulaire (valorisation des déblais, valorisation des déchets non dangereux) ;
 - Biodiversité (labellisation Biodiversity ou engagement volontaire). Le label Biodiversity est accordé lorsque les grands projets limitent leurs impacts sur l'environnement ou lorsqu'un effort de ramener la biodiversité en ville est fait. Ce label pourrait s'adapter aux chantiers de déconstruction qui veilleraient à réduire leurs impacts sur leur environnement, notamment vis-à-vis de leurs nuisances (bruit, vibration...) ;
 - Performance énergétique (engagement de performance énergétique en exploitation) ;
 - Labellisation bas carbone.

Discussions :

- Il existe déjà de nombreux labels pour récompenser les bonnes pratiques dans les projets de construction. Il pourrait alors être intéressant d'envisager une labellisation spécifique aux chantiers de déconstruction ;
- Les indicateurs liés à l'éco-conception sont difficiles à déterminer car trop larges ;
- Des indicateurs pourraient être ajoutés sur le BIM et la démontabilité ;
- Les coûts évités liés à la déconstruction sont encore difficilement appréhendables par les entreprises ;
- A terme, l'idéal serait de lier les indicateurs construction et déconstruction.

4. PROPOSITION D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DE SUIV CHANTIER

Volets	Indicateurs	Externalités positives	Impacts
Environnemental		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de recyclage/réemploi des matériaux stratégiques ; • Taux de valorisation (général, spécifique à des matériaux difficile à valoriser, par typologie, des déchets traités sur place, déchets entrants + sortants, avec coût évité/surcoût associé); • Taux de réalisation de diagnostic déchets sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume sonore généré par le chantier ; • Bilan biodiversité ; • Poussière générée ; • Volume d'eau utilisé ; • Qualité de l'eau utilisée ; • Qualité de la ressource en eau avant/après le chantier de déconstruction • Emissions de CO₂, GES générées par le chantier ; • Distance entre le chantier de

	<p>l'ensemble des chantiers réalisés (sur une certaine période) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux des déchets évités ; • Part des déchets réemployés (en volume, en valeur économique, in situ, sur un périmètre donné, par nature, par chantier, pour le même usage, pour un usage différent avec coût évité/surcoût associé) ; • Taux de diminution des matières dangereuses ; • Taux de désamiantage ; • Critères d'éco-déconstruction/écoconstruction HQE • Risques biodiversité 	<p>déconstruction et la plateforme de recyclage</p>
<p>Social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'évitement des accidents ; • Taux d'emploi local (sur un périmètre donné), notamment sur le long terme (ex : utilisation des installations fixes de désamiantage) ; • Professionnalisation des emplois (sensibilisation / habilitation au réemploi et à la déconstruction sélective) ; • Insertion professionnelle (part d'emplois créés pour la réalisation du chantier, ESS) ; • Nombre de filières locales sollicitées/nombre d'emplois sollicités ; • Préservation du patrimoine (part des matériaux historiques récupérés et préservés) ; • Meilleure visibilité des 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquence des accidents ; • Taux de gravité des accidents ; • Bruit généré ; • Distance des filières locales par rapport au chantier (en km) ; • Bilan carbone du chantier retranscrit en coûts évités/surcoûts associés.

	<p>filières de recyclage locales existantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Label spécifique aux chantiers de déconstruction ; ● Acceptabilité du projet par la population (expliquer le projet à la population, co-construire le projet avec les habitants, enquêtes publiques menées, absence de plaintes/contentieux) ; ● Taux de nuisances évitées (sonore, poussière, nb de camions, travail des enfants (international), émissions GES, amiante et autres matériaux dangereux) ; ● Part des matériaux réemployés par les parties prenantes locales (échange de flux, EIT...) ; ● Prise en considération des parties prenantes (co-construction, consultation des associations de protection de la nature) ; ● Retombées économiques chiffrées liées au chantier de déconstruction sur son périmètre local ; ● Valeur des matériaux réinsérés dans l'économie locale (maintien des emplois) ; ● Reconversion/héritage du chantier de déconstruction pour la collectivité (événements autour du chantier...).
--	--

5. REFLEXION AUTOUR D'UNE FISCALITE INCITATIVE

Propositions envisageables pour les matériaux issus de la déconstruction :

- Réduire la TVA de 10 à 5,5 % pour les services (prestations de prévention, de collecte sélective, de tri, de recyclage) contribuant à l'économie circulaire et les biens issus du recyclage :
=> A envisager sur un pourcentage de matière recyclée dans les produits finis ;
=> Cela pourrait permettre de valoriser les filières de recyclage
=> Mais cela aurait peu d'impact (échelle réduite) car cela ne peut s'envisager qu'en B2C (TVA est récupérée en B2B, donc impact neutre).
- Mettre en œuvre une réfaction de TGAP pour les collectivités et les entreprises performantes en termes de recyclage, au regard des objectifs de valorisation matière de la loi de transition énergétique, à recette fiscale constante :
=> envisager plutôt une TGAP positive pour le réemploi et les matières recyclées afin de développer davantage ces filières par rapport aux matériaux neufs. Cela n'est pas incompatible avec l'augmentation prévue de la TGAP par le gouvernement car ce ne sont pas les mêmes acteurs qui sont concernés ;
=> A lisser dans le temps pour permettre la création des filières (attention à l'exportation des déchets).

Cependant, ces fiscalités incitatives doivent être transitoires : elles sont mises en place pour donner une impulsion mais il faut ensuite que l'industrie adapte son modèle et l'optimise pour prendre le relais.

D'autres leviers sont à explorer sur :

- la commande publique ;
- le capital matière que les grands donneurs d'ordre doivent prendre en compte : ils doivent se responsabiliser sur l'économie des ressources car il n'y a aucune responsabilisation pour réemployer les matières recyclées ;
- La collectivité de Grenoble a pu utiliser des leviers fiscaux afin de réhabiliter un bâtiment au lieu de le déconstruire. Cette taxation positive peut ainsi permettre à des collectivités d'influencer l'urbanisme.

6. PROCHAINE RÉUNION

8 décembre 2017 de 10h à 13h (lieu à confirmer)

Prochains thèmes 2017/2018 :

- Filières de valorisation et de recyclage à explorer : quelles filières posent problèmes et quels éléments sont nécessaires dans le montage d'une filière de recyclage
- Plans régionaux de prévention des déchets
- Assurance et garantie décennale des matériaux réemployés (dont blockchain)